



PLACE DU MARCHÉ

REGLEMENTS ET INFORMATIONS
POUR LES PRODUCTEURS ET AGENTS DE
SPECTACLES

ENTRÉE PRINCIPALE

Centre des congrès de Québec
900, avenue Honoré-Mercier, Québec

STATIONNEMENTS*

Vous pouvez obtenir un timbre autocollant sans frais à l'accueil de l'événement RIDEAU 2019 vous donnant droit à un tarif préférentiel. Ce timbre garanti un tarif fixe de 11\$ par 24 heures de stationnement de Place Québec et de 12\$ à Marie-Guyart ou à Place D'Youville. Ces stationnements sont tous reliés par des corridors intérieurs.

***Veuillez prendre note que certains travaux de réfection des espaces de stationnement seront en cours lors de notre événement, ce qui limitera les espaces disponibles. Il est fortement suggéré d'utiliser les transports durables (co-voiturage, transports en commun, Parc-O-Bus).**

DÉBARCADÈRE POUR LIVRAISON DE MATÉRIEL

875, rue St-Joachim, G1R 5V4 (voir la carte en annexe 1)
Toutes les livraisons et collectes de matériel doivent s'effectuer par le débarcadère.

SALLE DE LA PLACE DU MARCHÉ

Salle 2000 A-B-C-D
La consommation, à la Place du marché, d'alcool ou de nourriture provenant de l'extérieur du Centre des congrès est strictement interdite en tout temps.

À noter qu'un comptoir proposant un choix de repas express sera disponible à la Place du marché durant les heures d'ouverture (frais additionnels).

HORAIRE

MONTAGE

Mardi 19 février de 8 h à 11 h 30

HEURES D'OPÉRATION*

Vous devez impérativement assurer une présence à votre stand pendant les heures d'ouverture de la Place du marché. Sinon, votre inscription pourrait ne pas être renouvelée l'an prochain.

Mardi 19 février de 13 h à 17 h

Mercredi 20 février de 12 h 30 à 17 h

Judi 21 février de 11 h 30 à 15 h 30

***Il est interdit d'accéder à votre stand en dehors des heures d'activités d'opération – et ce, même lors des activités prévues en matinée se déroulant dans la même salle A-B-C-D.**

DÉMONTAGE

Judi 21 février de 15 h 30 à 16 h 30

SERVICES

ÉLECTRICITÉ, MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Vous pouvez commander électricité, nettoyage de stand, manutention et entreposage (obligatoire) durant l'événement. Pour placer une commande de services pour votre stand, rendez-vous directement sur le site internet du Centre des Congrès de Québec à l'adresse suivante : <https://www.convention.qc.ca/exposants/bons-de-commande/> puis, sélectionnez l'événement dans le cadre duquel vous exposez, BOURSE RIDEAU. Suivez les étapes, tout se fait en ligne !

Contact : Cristel Loreda
Courriel : services@convention.qc.ca
Téléphone : 418 649-7711 poste 4066 ou 1 888 679-4000

- Veuillez noter qu'il n'est pas permis de partager les services commandés entre stands voisins, par exemple l'électricité. Advenant le non-respect de ce règlement, des frais supplémentaires seront chargés par le CCQ aux utilisateurs.
- Veuillez noter que le Centre offre un rabais de 20% aux exposants qui commandent leurs services avant la date butoir du vendredi 1er février 2019 avant 16 h 30.
- Sur place, un comptoir de services permettra de répondre aux demandes de dernière minute , les services seront alors au prix régulier . Il est possible que certains services ne puissent être rendus.
- Des frais d'entreposage pré-événement seront assujettis au matériel livré avant le lundi 18 février 2019.
- Tout matériel livré au Centre des congrès de Québec par messagerie ou par transporteur sera acheminé au stand et sera sujet à **des frais de manutention et d'entreposage**. Ces frais seront payables sur place par le producteur ou l'agent de spectacles. **(voir la présentation des étiquettes pour l'adressage conforme à la fin du document).**
- L'entreposage pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en complétant le bon de commande *Manutention et entreposage*, ou auprès du comptoir de service lors du montage de l'exposition. La tarification comprend l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. **Des frais de manutention** s'appliquent pour le déplacement de caisses ou boîtes vides de la salle d'exposition vers la zone d'entreposage et leur retour vers la salle d'exposition, à la fin de l'événement.
- Tout exposant qui arrive au débarcadère avec son matériel peut, s'il le désire, le manutentionner lui-même avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Centre.
- Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.
- Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage eux-mêmes.
- Aucune boîte ni caisse de transport vides ne seront tolérées aux abords ou à l'intérieur du stand.
- Information importante : À la fin des heures prévues pour le démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par un des deux transporteurs officiels du Centre des congrès de Québec, et **tous les frais seront facturés à l'exposant**. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le document « Procédure de sortie à la fermeture de l'exposition » qui sera distribué dans tous les stands le dernier jour de l'exposition.

INTERNET, ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le Centre des Congrès de Québec vous offre un **accès sans-fil gratuit avec données illimitées** pour votre emplacement, et ce pour toute la durée de votre événement.

Pour toute autre demande particulière (internet filaire ou autre) :

Le fournisseur exclusif au Centre pour tous les services INTERNET est **Freeman audiovisuel Canada**.

Monsieur Bastien Lavoie

Téléphone : 418 649-5219

Télécopieur : 418 649-5224

Courriel : bastien.lavoie@freemanco.com

Freeman audiovisuel Canada offre également un service de location d'équipements informatiques ou d'audiovisuels à titre de fournisseur officiel du Centre des congrès de Québec.

AUDIOVISUEL

Vous pouvez apporter votre matériel audiovisuel* ou le louer. Sachez aussi que vous êtes responsable des assurances pour votre matériel. De plus, pour faciliter la cohabitation, **le port d'écouteurs est obligatoire en tout temps pour tous types d'appareils**. À la suite d'un deuxième avertissement, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre vos activités à la *Place du marché*.

Matériel audiovisuel accepté :

- Cellulaire
- Portable
- Téléviseur
- Mini-chaîne stéréo
- Lecteur de disques compacts
- Lecteur DVD

***N'oubliez pas de commander votre alimentation électrique (non partageable entre stands).**

POLITIQUE D'ACCUEIL DES ARTISTES À LA PLACE DU MARCHÉ

- Accès gratuit pour les artistes qui font partie de la programmation de l'événement RIDEAU 2019, du 19 au 21 février inclusivement avec accréditation « artiste ».
- Les artistes ne faisant pas partie de la programmation et qui sont accompagnés d'un représentant déjà inscrit à la Bourse devront déboursier 155 \$. L'inscription doit être effectuée à l'accueil de l'événement RIDEAU 2019 par l'agent ou le producteur, la journée même.

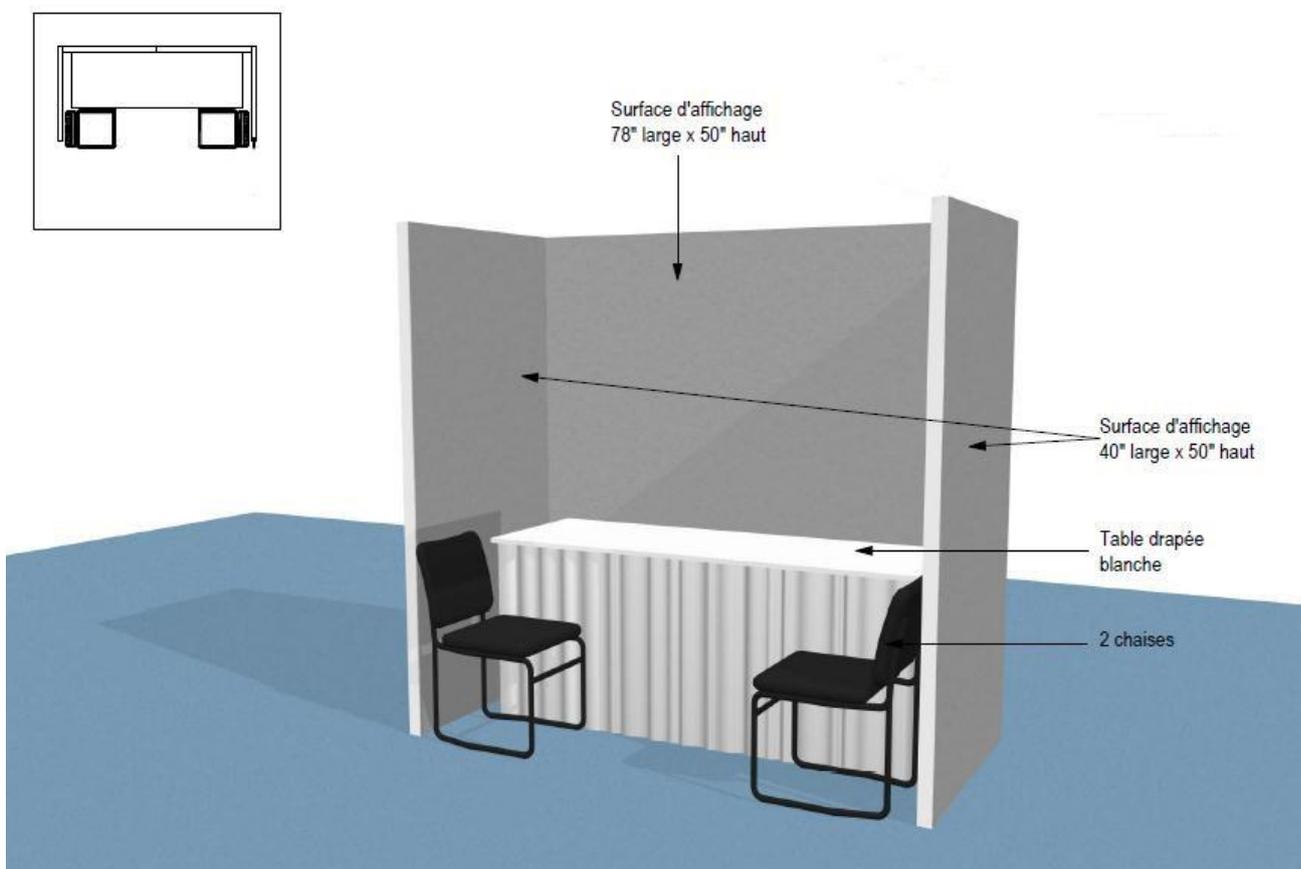
INFORMATIONS TECHNIQUES DU STAND

Dimensions de la table : 24 pouces de profondeur par 6 pieds de largeur et 30 pouces de hauteur. Comme le montre le dessin, les panneaux sont conçus pour faire le tour de la table. Il est impossible de déplacer la table.

Dimensions des panneaux : il y a 1 panneau de 78 pouces de largeur par 80 pouces de hauteur et 2 panneaux de 40 de largeur par 80 pouces de haut.

Surfaces affichables : mur arrière : 78 pouces de large par 50 pouces de hauteur
murs latéraux : 40 pouces de large par 50 pouces de hauteur

PLAN D'UN STAND



Les stands ne sont pas modifiables ; le standard est le même pour tout le monde. En ce sens, il est impossible d'improviser un stand, d'ajouter de l'éclairage personnalisé ou tout autre dispositif (enrouleur, mobiliers personnels, etc.)

AFFICHAGE ET DÉCORATION DES STANDS

Tous les représentants devront restreindre l'affichage à la dimension des panneaux (aucun affichage n'est permis sur les panneaux face extérieure au stand) et respecter les dimensions énoncées ci-dessus. Le personnel de RIDEAU vous demandera d'enlever tout le matériel qui excédera ces panneaux. Les panneaux de votre stand sont recouverts de tissu velcro. **Il est strictement interdit d'utiliser des épingles, punaises, broches et vis.** Vous pouvez afficher votre matériel à l'aide de velcro mâle. Une dizaine de pastilles de velcro est fournie avec votre stand. Il vous sera possible d'acheter du velcro supplémentaire sur place auprès de Standex.

Veuillez noter qu'il est strictement interdit d'utiliser du « foamcore » ou du « coroplast » comme matériaux de présentation. Les stands et les décors doivent être de construction incombustible ou ignifugée.

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Les obligations et restrictions suivantes s'appliquent aux producteurs et agents de spectacles et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage à la *Place du marché*.

OBLIGATIONS

Assurances	Vous devez posséder vos propres assurances « responsabilité ». Le Centre des congrès ou RIDEAU n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.
Recyclage et collecte des matières résiduelles	<p>Les producteurs et agents de spectacles doivent utiliser les nombreux équipements mis à leur disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage / démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus</p> <p>Les poubelles doivent être laissées à l'extérieur du stand dans l'allée à chaque soir. Elles seront vidées par le personnel du Centre des congrès de Québec sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.</p>

RESTRICTIONS

Aires communes	Les producteurs et agents de spectacles ne doivent en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans au plasma, issues de secours de l'immeuble ou autres salles du Centre.
Animaux	La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation des autorités de la Société du Centre des congrès de Québec. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.
Ballons et confettis	L'usage des ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de RIDEAU. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.
Consommation d'alcool lors du montage et du démontage	Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Centre des congrès, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.
Incendie	<p>Vous devez vous conformer aux règles de prévention des incendies. Pour consulter les « Mesures de sécurité et prévention des incendies », vous pouvez aller sur le site www.convention.qc.ca /onglet Planificateurs / Guide du client</p> <p>Prendre note qu'aucune boîte de carton ou caisson de stand portatif ne sera toléré à l'intérieur ni à l'arrière des kiosques. L'entreposage est obligatoire (manutention en sus). Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage eux-mêmes.</p>

ANNEXE 1 Accès au Centre de congrès de Québec et aux débarcadères

